AGENCE DU SOLEIL
SOCIÉTÉ CATALANE DE GESTION

Un regard différent sur l'immobilier

GARANTIES LOCATIVES – 9 ans fermes

RESIDENCE « LES TERRASSES DEL REY »
A SAINT-ESTEVE (66240)

Je soussigné(e),

Demeurant :

Code postal / Ville :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

Demande à adhérer au contrat « Garanties Loyers Impayés et Vacance Locative » souscrit par l'intermédiaire de l'agence immobilière : **Agence du Soleil – 217, avenue Pierre Brossolette – BP13 – 11210 PORT LA NOUVELLE**, auprès de la compagnie d'assurance AXA France et JURIDICA pour la protection juridique sous le numéro 16580042698 ou auprès de la compagnie d'assurance DAS pour le contrat d'assurance PASS-GRL n° 4949371 et complémentaire PASS-GRL n° 4949372, pour le lot situé :

Résidence : « Les Terrasses Del Rey »

Lot n° :

Adresse :

Code postal / Ville : 66420 SAINT-ESTEVE

Je reconnais avoir pris bonne note que la cotisation d'assurance de cette année sera calculée sur la base d'un taux de **5.00 % TTC** du montant des loyers, charges et taxes. J'ai pris bonne note que le taux peut être réajusté annuellement par application d'un taux majoré en raison de la charge des sinistres, ou à tout moment si le taux de taxes applicable venait à être majoré. J'ai noté que la validité de la présente demande d'adhésion est subordonnée à la validité du mandat de gestion donné au souscripteur et que cette adhésion prendra fin avec la résiliation du mandat de gestion. J'ai pris connaissance du résumé des garanties présenté dans le présent document. Je peux, sur simple demande, obtenir l'exemplaire intégral des Conditions Générales.

AGENCE DU SOLEIL
SOCIÉTÉ CATALANE DE GESTION

Un regard différent sur l'immobilier

GARANTIES	INDEMNISATION	FRANCHISE
Loyers, charges t taxes impayés	- compagnie AXA : durée illimitée - maximum 80 000 € - compagnie DAS : durée illimitée jusqu'au départ effectif du locataire	SANS
Détériorations immobilières	- compagnie AXA : maximum 8 000 € HT - compagnie DAS : maximum de 7 700 € TTC	Franchise équivalente au dépôt de garantie versé à l'entrée par le locataire, soit 1 mois de loyer hors charges
Protection juridique	- compagnie AXA : maximum 5 000 € - compagnie DAS : plafond de dépenses par litige fixé à 20 000 €	Seuil d'intervention de 230.00 € Seuil d'intervention de 200.00 €
Frais de procédures	- compagnie AXA : maximum 5 000 € - compagnie DAS : honoraires d'avocat, d'huissier de justice ainsi que les frais annexes de procédures judiciaires pris en charge	SANS
Vacance locative, établie à 6 mois	- compagnie AXA : 6 mois de loyers hors charges et taxes - compagnie DAS : 6 mois de loyers hors charges et taxes	1 mois de loyer HC
Carence locative, établie à 6 mois	- gestionnaire, Agence du Soleil : 3 mois de loyers hors charges et taxes à compter de la date de réception du lot, sans aucune réserve et au terme de la période relative aux intérêts intercalaires, - promoteur, Village Immo Promotion : 3 mois de loyers hors charges et taxes au terme du versement des 3 premiers mois de loyers hors charges et taxes	SANS

AGENCE DU SOLEIL
SOCIÉTÉ CATALANE DE GESTION

Un regard différent sur l'immobilier

Mon adhésion prend effet le (soit le 1er du mois suivant la date de signature du présent bulletin d'adhésion, soit la date de signature du bulletin d'adhésion si elle correspond à la signature d'un nouveau bail pour le lot considéré) pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Je mandate expressément par la présente l'Agence du Soleil pour agir en mon nom concernant le lot désigné ci-dessus afin qu'il prenne en charge la gestion des relations avec l'assureur et reçoive en mon nom les éventuelles indemnités versées par ce dernier.

Je donne acte à l'Agence du Soleil prise en la personne de ces mandataires dûment accrédités, qu'elle a rempli son obligation de renseignement et son devoir de conseils à mon égard.

Fait à , le

Signature du propriétaire - assuré Cachet du gestionnaire – souscripteur Cachet du promoteur